

**APPUI EXTERNE RELATIF À L'A/O 2023-01 :
APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE
1500 MW D'ÉNERGIE ÉOLIENNE**

RAPPORT DU REPRÉSENTANT OFFICIEL



Rapport

Rapport sur la conformité du processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité, dans le cadre de l'appel d'offres intitulé « A/O 2023-01 : Appel d'offres pour l'acquisition de 1500 MW d'énergie éolienne »

Le 24 mai 2024

Présenté à :



Le 24 mai 2024

Monsieur Michael Estevan
Délégué commercial
Direction principale – Planification intégrée et valorisation des stratégies d'affaires
Hydro-Québec
75, boulevard René-Lévesque Ouest, 16^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Objet : Rapport sur la conformité du processus d'appel d'offres d'Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité, dans le cadre de l'appel d'offres intitulé « A/O 2023-01 : Appel d'offres pour l'acquisition de 1500 MW d'énergie éolienne »

Monsieur,

Dans le cadre de l'appel d'offres mentionné en rubrique, Raymond Chabot Grant Thornton a été mandatée à titre de Représentant officiel afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres. Raymond Chabot Grant Thornton prend en charge le rôle d'intermédiaire dans les communications entre Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité, et les soumissionnaires et en s'assurant que la *Procédure d'appel d'offres et d'octroi pour les contrats d'approvisionnement en électricité* (ci-après « la procédure ») a été suivie conformément aux prescriptions de la Loi sur la Régie de l'énergie.

La procédure comprend cinq étapes, c'est-à-dire : 1) la diffusion de l'appel d'offres, 2) la réception et l'ouverture des soumissions, 3) la sélection des soumissions, 4) la préparation des contrats et 5) octroi des contrats. Dans le cadre de ce rapport, nous sommes en mesure de commenter les étapes 1 à 5.

Nous espérons que ce rapport saura répondre à vos attentes et nous demeurons disponibles pour toute information complémentaire.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations les plus distinguées.



Nicolas Plante, B.A.A., MGP, PMP
Associé – Conseil en management

Table des matières

« Chez Raymond Chabot Grant Thornton, nous faisons tous les efforts nécessaires et mettons à contribution tout notre talent pour aider les organisations performantes à réaliser leur plein potentiel de croissance. »

Contexte.....	3
1. Diffusion de l'appel d'offres.....	4
2. Réception et ouverture des soumissions.....	9
3. Sélection des soumissions	12
4. Préparation des contrats.....	16
5. Octroi des contrats.....	17

Contexte

Raymond Chabot Grant Thornton (ci-après « le Représentant officiel ») a été mandatée par Hydro-Québec, dans ses activités de distribution d'électricité (ci-après « le Distributeur »), à titre de Représentant officiel afin d'assurer la transparence du processus d'appel d'offres et d'octroi pour les achats d'électricité. Pour ce faire, le Représentant officiel a pris en charge le rôle d'intermédiaire dans les communications entre le Distributeur et les soumissionnaires et s'est assuré que la procédure d'appel d'offres et d'octroi a été suivie conformément aux prescriptions de la Loi sur la Régie de l'énergie.

Dans ce contexte, les principaux éléments de notre mandat étaient les suivants :

- Transmettre des avis et des commentaires au Distributeur quant au contenu de divers documents émis par le Distributeur;
- Jouer un rôle d'intermédiaire dans les communications écrites, téléphoniques et en visioconférence entre le Distributeur et les soumissionnaires et lors de la tenue des conférences préparatoires;
- Assister aux rencontres et aux conférences virtuelles entre le Distributeur et les soumissionnaires;
- Valider l'application de la procédure.

À la suite des ajustements mineurs et des adaptations effectués lors des appels d'offres A/O 2021-01 et A/O 2021-02, tenus pendant la période pandémique, le Distributeur expose que ces ajustements ont été maintenus pour l'appel d'offres A/O 2023-01 afin de pouvoir permettre le bon déroulement de cet appel d'offres.

Il est à noter que le Distributeur et le Représentant officiel ont élaboré un guide détaillé des procédures internes de fonctionnement respectant l'application de la procédure d'appel d'offres et d'octroi. Ce guide a permis d'assurer des communications rapides et efficaces entre le Distributeur, les soumissionnaires et le Représentant officiel.



1. Diffusion de l'appel d'offres

1.1. LE DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Le document d'appel d'offres contenait l'ensemble des informations requises par un soumissionnaire afin que celui-ci soit en mesure de présenter une soumission. On y retrouvait principalement : l'objectif de l'appel d'offres, une description des produits recherchés (incluant la quantité de puissance et d'énergie), la durée des livraisons, les instructions aux soumissionnaires (incluant l'échéancier du processus), la grille de sélection et pondération, les exigences à satisfaire, les formulaires de soumission et un exemplaire du contrat type proposé.

La grille de sélection et pondération présentée incluait les critères suivants, avec la pondération respective : Coût de l'électricité (60), Développement durable (18), Contenu québécois (CQ) basé sur les dépenses globales du parc éolien (12), Faisabilité du projet (6), Capacité financière (2) et Expérience pertinente (2). Une explication de chaque critère était incluse au document.

Le document d'appel d'offres et tous les formulaires étaient disponibles en version française seulement.

Le Représentant officiel est d'avis que le document d'appel d'offres (1.1) est conforme à la procédure à cet égard.

1.2. GESTION DE LA DISTRIBUTION DU DOCUMENT D'APPEL D'OFFRES

Préalablement au lancement, le document d'appel d'offres et ses annexes étaient disponibles sur le site Web du Distributeur, et ce, dans un délai raisonnable. Le Représentant officiel a effectué des tests d'accessibilité aux documents et formulaires sur le site Web du Distributeur et aucun problème d'accès n'a été observé. Le Représentant officiel a constaté que le site Web était convivial et facile d'accès.

Le jour du lancement de l'appel d'offres, le Représentant officiel a également vérifié la disponibilité du document d'appel d'offres et d'autres documents pertinents sur le site Web du Distributeur. Il est à noter que tous les documents et formulaires étaient disponibles et qu'aucun soumissionnaire potentiel n'a mentionné une situation problématique à cet égard.

Le Représentant officiel est d'avis que la gestion de la distribution du document d'appel d'offres (1.2) a été conforme à la procédure à cet égard.

1.3. LANCEMENT DE L'APPEL D'OFFRES

La date de lancement de l'appel d'offres, soit le 31 mars 2023, a été déterminée par le Distributeur.

Le Représentant officiel est d'avis que le lancement de l'appel d'offres (1.3) est conforme à la procédure à cet égard.

1.4. DIFFUSION DE L'APPEL D'OFFRES

Le Distributeur a procédé à la diffusion de l'avis de lancement de l'appel d'offres de façon à assurer une couverture aussi large que possible aux soumissionnaires potentiels. Dans cette perspective, un plan de communication a été mis en place. Les moyens de communication suivants ont été utilisés :

- Avis dans les journaux, notamment *Le Journal de Montréal*, *Le Journal de Québec*, *La presse*, *Le devoir* et *The Gazette*;
- Publications d'un communiqué de presse sur le site Web du Distributeur et sur le fil de presse Cision;
- Publications sur les réseaux sociaux LinkedIn et X (anciennement Twitter).

Le Représentant officiel est d'avis que la diffusion de l'appel d'offres (1.4) a été conforme à la procédure à cet égard.

1.5. RÉCEPTION DU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

1.5.1. Formulaire d'inscription

Les organisations intéressées à soumissionner au présent appel d'offres devaient obligatoirement s'inscrire en remplissant le formulaire d'inscription disponible sur le site Web du Distributeur. Elles devaient faire parvenir le formulaire dûment rempli au Représentant officiel au plus tard le 25 mai 2023, à 16 h (heure de Montréal). Les organisations intéressées à soumissionner devaient accompagner leur formulaire d'inscription d'un transfert bancaire émis à l'ordre d'Hydro-Québec pour acquitter les frais d'inscription non remboursables de 2 000 \$, taxes en sus. Il est à noter que l'inscription à l'appel d'offres était requise afin de poser des questions dans le cadre de cet appel d'offres.

Les manufacturiers de composantes majeures devaient également s'inscrire avant le 25 mai 2023 afin de poser des questions dans le cadre de cet appel d'offres. Les manufacturiers n'ont dû déboursier aucuns frais d'inscription.

Au moment de la clôture de la période d'inscription, 24 inscriptions conformes ont été reçues, soit 18 soumissionnaires et six (6) manufacturiers.

Les 24 entreprises inscrites ont reçu par courriel de la part du Représentant officiel une lettre attestant leur inscription et contenant leur code d'utilisateur à inclure lors de toute communication dans le cadre de cet appel d'offres.

Trois (3) inscriptions ont été rejetées. Deux (2) inscriptions pour cause de doublon et une (1) inscription, car l'entreprise n'avait pas acquitté les frais d'inscription dans le délai prescrit.

1.5.2. Dépôt de la modélisation du comportement électrique des technologies proposées

Dans le cadre de cet appel d'offres, le Distributeur a demandé aux intéressés à soumissionner de soumettre la modélisation du comportement électrique des technologies proposées via Secure Exchanges.

Le 14 juin 2023, le Représentant officiel a envoyé une communication par courriel à toutes les organisations inscrites à l'appel d'offres. Cette communication indiquait que le Distributeur avait publié, le 13 juin 2023, un aide à la tâche pour le dépôt de la modélisation du comportement électrique des technologies de production, ainsi que le lien pour y accéder.

Le 28 juin 2023, le Représentant officiel a envoyé une communication par courriel à toutes les organisations inscrites à l'appel d'offres. Cette communication indiquait que la période de dépôt des modélisations du comportement électrique des technologies proposées se terminait le 7 juillet 2023 à 16 h (heure de Montréal).

Le 29 juin 2023, le Représentant officiel a envoyé une communication par courriel à toutes les organisations inscrites à l'appel d'offres. Cette communication indiquait que le rapport d'expert devait également être déposé au même moment que les modélisations du comportement électrique.

Pour chaque demande, le Représentant officiel a envoyé une enveloppe sécurisée au demandeur par courriel. Dans le courriel, les demandeurs étaient informés des éléments suivants :

- La date limite pour apporter des ajustements à leur modélisation (en ajoutant des documents dans la même enveloppe) est le 7 juillet 2023;
- Les enveloppes expirent après 30 jours.

Le Représentant officiel a transféré chaque enveloppe sécurisée reçue au Distributeur et à Hydro-Québec TransÉnergie et Équipement « le Transporteur ». À la suite de la date limite de dépôt des modèles PSS/E, une analyse de ces modèles a été effectuée par le Transporteur afin de valider leur bon fonctionnement. Cette analyse a généré 57 demandes d'information qui ont été envoyées aux soumissionnaires et aux manufacturiers par l'entremise du Représentant officiel.

Quatre (4) conférences téléphoniques ont eu lieu entre le Distributeur, Hydro-Québec TransÉnergie et Équipement et des soumissionnaires potentiels en présence du Représentant officiel.

Le Représentant officiel est d'avis que la réception du formulaire d'inscription (1.5) a été conforme à la procédure à cet égard.

1.6. CONFÉRENCE PRÉPARATOIRE

La conférence préparatoire a eu lieu le 4 avril 2023 de 13 h 30 à 16 h 30 par vidéoconférence sur l'outil Teams live event du Représentant officiel.

Les personnes intéressées à participer à la conférence n'avaient pas à s'inscrire pour y participer. Le lien de diffusion était publié sur le site Web du Distributeur. Il est à noter que la participation à la conférence préparatoire n'était pas obligatoire pour présenter une soumission.

137 personnes ont participé, incluant 45 membres du Distributeur et trois (3) membres du Représentant officiel.

Le registre des participants à la conférence préparatoire a également été diffusé sur le site Web du Distributeur en date du 5 avril 2023.

La conférence préparatoire se divisait en deux parties : la première était une présentation des principales caractéristiques de l'appel d'offres et la seconde était une période de questions. La période de questions permettait aux participants de poser leurs questions via un portail de clavardage seulement. Les questions ont été lues de vive voix par le Représentant officiel et les réponses ont été dites de vive voix par le Distributeur.

Le Distributeur a déposé l'enregistrement de la conférence préparatoire sur son site Web le 5 avril 2023. Les questions ont été transcrites dans la langue dans laquelle elles ont été posées lors de l'événement et ont été publiées avec les réponses le 5 avril 2023. Lors de la conférence préparatoire, le Distributeur a encouragé les intéressés à soumissionner à formuler toute question additionnelle par le site Web.

Aucun problème d'accès n'a été constaté.

Le Représentant officiel est d'avis que la conférence préparatoire (1.6) a été conforme à la procédure à cet égard.

1.7. CONFÉRENCE TECHNIQUE

La conférence technique qui devait avoir lieu en diffusion directe le 5 avril 2023 de 13 h 30 à 16 h a été perturbée par une panne de courant généralisée. La conférence a finalement eu lieu en différé et l'enregistrement a été publié sur le site Web du Distributeur le 13 avril 2023.

Compte tenu de cet imprévu, aucun registre des participants à la conférence technique n'a été diffusé sur le site Web du Distributeur. De plus, aucune période de questions n'a pu avoir lieu.

Le Représentant officiel est d'avis que la conférence technique (1.7) a été conforme à la procédure à cet égard.

1.8. COMMUNICATIONS AVEC LES SOUMISSIONNAIRES

1.8.1. Addendas

Pour chacun des addendas publiés depuis le lancement, un avis d'émission a été diffusé sur le site Web du Distributeur afin que tous les soumissionnaires potentiels puissent en obtenir une copie. Les addendas ont été publiés en version française seulement. Au total, cinq (5) addendas ont été publiés entre le 9 juin 2023 et le 6 septembre 2023, soit six (6) jours avant la date limite pour déposer une soumission. Le dernier addenda publié, soit l'addenda 5, incluait l'heure de l'ouverture, une précision quant à l'identification du Document agrégé d'entrée de données (DAED) dans les soumissions, une précision sur les schémas unifilaires, ainsi que quelques corrections mineures au DAED.

Les soumissionnaires devaient attester, à la section 1.1 du formulaire de soumission, avoir pris connaissance des addendas.

1.8.2. Période de questions et réponses

La période de questions s'étalait du 6 avril 2023 au 28 août 2023, à 16 h (heure de Montréal).

148 questions ont été reçues par le Représentant officiel :

- Une (1) question a été reçue après la limite et n'a pas été répondue;
- Quatre (4) questions étaient des doublons;
- 113 questions pour lesquelles la réponse a été publiée étaient adressées au Distributeur;
- 30 questions étaient d'ordre administratif, donc traitées directement par le Représentant officiel. Parmi ces questions, trois (3) questions n'ont pas été répondues. La première n'était pas liée à l'appel d'offres, la deuxième était une confirmation de la part d'un soumissionnaire pour laquelle aucune réponse n'était requise, et la troisième concernait une demande de confirmation à laquelle le Représentant officiel avait déjà répondu par l'entremise d'un autre courriel.

En conséquence, le Distributeur a publié 113 réponses sur son site Web. Lors de la publication des réponses, un avis de publication fut envoyé au demandeur par le Représentant officiel.

Noter que lorsque le code de la réponse est « S. o. », cela signifie que la réponse n'a pas été publiée sur le site Web du Distributeur.

Le Représentant officiel est d'avis que les communications avec les soumissionnaires (1.8) ont été conformes à la procédure à cet égard.

2. Réception et ouverture des soumissions

2.1. RÉCEPTION DES SOUMISSIONS

La procédure indique que les soumissions doivent être déposées au bureau des soumissions désigné par le Distributeur. Compte tenu de la nouvelle réalité virtuelle et des moyens technologiques disponibles, le Représentant officiel et le Distributeur ont convenu d'adapter le format pour permettre aux soumissionnaires de déposer leur soumission de manière électronique. En conséquence, une procédure spécifique a été développée par le Distributeur et le Représentant officiel. Les organisations intéressées à soumissionner au présent appel d'offres devaient obligatoirement envoyer leur soumission en complétant les étapes suivantes :

1. Être dûment inscrit à l'appel d'offres en question;
2. Demander une enveloppe sécurisée¹ Secure Exchanges via le bouton situé sur le site Web du Distributeur en remplissant le formulaire en ligne avant 16 h le 12 septembre 2023;
3. Lors du téléversement de la documentation dans l'enveloppe sécurisée, s'assurer que :
 - a. tous les documents pour la soumission se retrouvent dans la même demande d'enveloppe;
 - b. chaque pièce fournie fait l'objet d'un fichier séparé dans le format original;
 - c. tous les documents sont nommés avec le format demandé;
 - d. le formulaire de soumission fait l'objet d'un fichier individuel;
4. S'assurer que la soumission est présentée en suivant le plan du Formulaire de soumission en utilisant le formulaire électronique disponible en ligne;
5. Procéder au paiement des frais relatifs à la soumission via transfert bancaire. Les coordonnées de transfert bancaire et les informations et pièces justificatives à inclure à la soumission via l'avis de dépôt bancaire se trouvaient aux sections 3.10 et 3.12 du document d'appel d'offres.

Cette procédure permettait que la date et l'heure de réception soient disponibles pour chaque soumission. De plus, chaque soumission était conservée dans son enveloppe sécurisée dans la boîte courriel du Représentant officiel jusqu'à la date de l'ouverture des soumissions.

¹ Enveloppe de retour sécurisée à usage unique qui permet au destinataire de retourner un courriel sécurisé incluant des pièces jointes volumineuses. Même sans être client de Secure Exchanges, les soumissionnaires sont en mesure d'insérer des textes et des documents dans cette enveloppe virtuelle et de la retourner par courriel chiffré grâce à la technologie de Secure Exchanges.

Le 24 août 2023, le Représentant officiel a envoyé par courriel un rappel des dates importantes à tous les soumissionnaires et manufacturiers inscrits :

- Date limite pour soumettre une question : 28 août 2023, 16 h (heure de Montréal);
- Date limite pour le dépôt des soumissions : 12 septembre 2023, 16 h (heure de Montréal);
- Ouverture des soumissions : 13 septembre 2023, 13 h 30 (heure de Montréal).

Le 29 août 2023, le Représentant officiel a envoyé par courriel des instructions complémentaires au document d'appel d'offres à tous les soumissionnaires et manufacturiers inscrits. Ces instructions comprenaient, entre autres, un rappel des dates importantes, la procédure pour demander une enveloppe Secure Exchanges, le format requis pour les documents transmis, un rappel de certaines informations, et les mises en garde suivantes :

- La date limite de dépôt des soumissions est le 12 septembre 2023, 16 h (heure de Montréal);
- Les soumissions reçues électroniquement après ces date et heure limites seront automatiquement rejetées;
- L'heure considérée est l'heure de réception et non le début du téléversement. Il est la responsabilité du soumissionnaire de s'assurer de prévoir suffisamment de temps pour le téléversement. La vitesse de téléversement peut engendrer certains délais.

16 soumissions ont été reçues via les enveloppes sécurisées. Chaque soumission était horodatée à travers la boîte de réception du Représentant officiel et le logiciel Secure Exchanges.

La procédure indique que les soumissions reçues après la date et l'heure limites sont retournées à leur expéditeur sans avoir été ouvertes. Puisque le dépôt des soumissions a été réalisé de manière électronique, il n'était pas possible de retourner les soumissions à leur expéditeur. Aucune soumission n'a été reçue après la date et l'heure limites.

Le Représentant officiel est d'avis que la réception des soumissions (2.1) a été conforme à la procédure à cet égard.

2.2. OUVERTURE DES SOUMISSIONS

Compte tenu de la nouvelle réalité virtuelle et des moyens technologiques disponibles, le Représentant officiel et le Distributeur ont convenu d'adapter le format pour permettre au public d'assister virtuellement à la séance d'ouverture.

L'ouverture des soumissions a eu lieu le 13 septembre 2023 à 13 h 30 au bureau du Représentant officiel, en présence physique des membres du Représentant officiel et du Distributeur.

La séance d'ouverture était diffusée en direct sur l'outil Teams live event du Représentant officiel. Cette diffusion était publique et toute personne qui souhaitait y assister pouvait utiliser le lien se trouvant sur le site Web du Distributeur.

137 personnes y ont assisté virtuellement. Aucune soumission n'avait été ouverte préalablement à la diffusion en direct. La séance d'ouverture publique virtuelle a duré environ 40 minutes et a été enregistrée et publiée sur le site Web du Distributeur.

Une procédure détaillée a été suivie, incluant la lecture à haute voix du nom du soumissionnaire, du nom de la société mère du soumissionnaire, de la localisation du projet, de la municipalité locale ou de la région administrative, de la puissance contractuelle et de la date de début du service.

Les 16 soumissions reçues ont été ouvertes et annoncées lors de la séance d'ouverture. Une copie électronique sécurisée de chaque soumission ouverte a été transférée au Distributeur.

À noter que le Guide d'évaluation des soumissions pour l'appel d'offres a été transmis de manière électronique par le Distributeur au Représentant officiel le 14 août 2023. Le guide a aussi été transmis de manière électronique à la Régie de l'énergie (« la Régie ») le 13 septembre 2023.

2.2.1. Rejets à l'ouverture

Aucune soumission n'a été rejetée à l'ouverture. Toutes les 16 soumissions ont poursuivi dans le processus de sélection.

Un inventaire des 16 soumissions acceptées à l'ouverture, incluant les principaux paramètres de chacune des soumissions, a été diffusé sur le site Web du Distributeur en fin de journée le 28 septembre 2023.

Un communiqué de presse a également été publié le 18 septembre 2023.

2.2.2. Demandes de renseignements (DDR)

Les soumissions dont une ou plusieurs clarifications sont requises, une demande écrite est transmise à chacun des soumissionnaires, laquelle spécifie les informations additionnelles à fournir et le délai accordé pour le faire. Une fois ce délai écoulé, la soumission est rejetée si le soumissionnaire n'a pas communiqué les informations requises au Distributeur et un avis écrit à cet effet lui est transmis.

Au total, 73 DDR ont été transmises par le Distributeur au Représentant officiel, dont 53 provenaient du Distributeur et 23 du Transporteur. Ces dernières portaient sur les modèles PSS/E. Le Représentant officiel a envoyé par courriel les DDR aux soumissionnaires concernés, indiquant le délai accordé. Noter qu'à ce jour, il reste deux DDR à être répondues par Invernergy et Boralex.

Remarquer que lorsque la colonne « Date de réception de la réponse » est vide, cela signifie que le soumissionnaire n'a pas fourni de réponse, puisque le modèle sur lequel portait la demande de renseignement a été retiré de la liste de modèles fournis par le soumissionnaire.

Le Représentant officiel est d'avis que l'ouverture des soumissions (2.2) a été conforme à la procédure à cet égard.

3. Sélection des soumissions

3.1. PROCESSUS DE SÉLECTION

Le processus de sélection comportait trois (3) étapes qui s'appuient sur la grille d'analyse de soumissions. 16 soumissions totalisant 69 offres-années, incluant les offres principales et variantes, ont été reçues. Comme décrit à la section 2.2.1 de ce rapport, elles ont toutes été acceptées à l'ouverture et sont passées à l'étape 1 du processus de sélection.

Étape 1 : exigences minimales

Deux (2) soumissions totalisant sept (7) offres-années sont rejetées et dix (10) offres-années de quatre (4) autres soumissions ont été rejetées :

- L'évaluation du Transporteur indique que tous les travaux d'intégration et de raccordement au réseau intégré d'Hydro-Québec des parcs éoliens proposés issus des offres-années précipitées ne peuvent être complétés à temps pour respecter les dates demandées par les soumissionnaires pour la mise sous tension initiale de leur poste de départ.

Une (1) soumission totalisant neuf (9) offres-années est rejetée :

- Le soumissionnaire n'a pas démontré que le parc éolien était conforme avec les lois et règlements applicables en matière d'aménagement et d'urbanisme (plan métropolitain, schéma d'aménagement et de développement, règlement de contrôle intérimaire (RCI), règlement de zonage et autres règlements municipaux ou locaux) au moment du dépôt de sa soumission. (Article 2.2.1 du document d'appel d'offres).

À la suite du rejet de ces 26 offres-année, ce sont 43 offres-années qui sont passées à l'étape 2 du processus de sélection.

La réunion du comité d'appel d'offres a eu lieu entre le Distributeur et le Représentant officiel afin de communiquer les résultats de cette étape.

Étape 2 : classement des soumissions

À la suite d'un ajustement méthodologique par le Transporteur pour l'évaluation des échéanciers de mise sous tension initiale, quatre (4) offres-années initialement refusées à l'étape 1 relativement au critère « Délais de raccordement et intégration du parc éolien » ont été déclarées admissibles pour évaluation à l'étape 2 par l'équipe d'évaluateurs. À la suite de cet ajustement, ce sont 47 offres-années qui sont passées à l'étape 2 du processus de sélection.

Pour déterminer quelles offres seront retenues pour l'étape 3 de l'analyse des soumissions, les offres sont classées en fonction du pointage total obtenu à l'étape 2. Cette étape a comme objectif d'effectuer un premier classement des soumissions afin de limiter le nombre de combinaisons de soumissions qui seront analysées à l'étape 3.

Étant donné la volumétrie modérée de projets présentés par les soumissionnaires, le rejet de 17 offres-années à l'étape 1 ainsi que certains projets sont mutuellement exclusifs dans les zones admissibles Rivière-du-Loup et Outardes, il est recommandé par l'équipe chargée d'évaluer les soumissions d'établir un seuil minimal d'admissibilité de 50 points pour passer à l'étape 3 d'analyse des soumissions (choix de la combinaison optimale). Ainsi, 46 des 47 offres-années analysées à l'étape 2 seront considérées afin de constituer des combinaisons permettant de satisfaire les besoins du Distributeur.

La réunion du comité d'appel d'offres a eu lieu entre le Distributeur et le Représentant officiel afin de communiquer les résultats de cette étape.

Étape 3 : simulation de combinaison de soumissions

À cette étape, la combinaison de soumissions présentant le coût total le plus faible pour les conditions demandées est retenue.

Les analyses sont complétées et 46 offres-années ayant constitué 20 combinaisons aux fins de l'évaluation des coûts de transport ont été retenues et analysées à l'étape 3. Huit (8) soumissions, pour un total de 1 549,60 MW de puissance contractuelle, composent la combinaison dont le « coût unitaire actualisé de la combinaison » est le plus bas.

La réunion du comité d'appel d'offres a eu lieu entre le Distributeur et le Représentant officiel afin de communiquer les résultats de cette étape.

Le Représentant officiel est d'avis que le processus de sélection (3.1) a été conforme à la procédure à cet égard.

3.2. RENCONTRE AVEC LES SOUMISSIONNAIRES

Le Distributeur a demandé au Représentant officiel de convoquer des rencontres individuelles virtuelles via Teams à deux (2) reprises avec un (1) soumissionnaire afin d'obtenir des précisions sur certains aspects de sa soumission.

La convocation de ces rencontres a été faite par écrit, et les aspects à discuter ont été communiqués aux soumissionnaires préalablement aux rencontres. Ces rencontres ont été organisées par le Représentant officiel, qui a aussi été présent lors de chacune de ces rencontres. Un compte rendu de chaque rencontre a été rédigé.

Le Représentant officiel est d'avis que les rencontres avec les soumissionnaires (3.2) ont été conformes à la procédure à cet égard.

3.3. LISTE DES SOUMISSIONS RETENUES

Le Distributeur a préparé une liste des soumissions retenues. La liste ne comprenait pas d'exigences additionnelles devant être satisfaites par les soumissionnaires avant la signature d'un contrat.

Le Distributeur a également préparé une liste de relève au cas où la conclusion d'un contrat avec certains des soumissionnaires retenus s'avérait impossible.

Le Représentant officiel est d'avis que la liste des soumissions retenues (3.3) a été conforme à la procédure à cet égard.

3.4. ANNONCE DES SOUMISSIONS RETENUES

Le Distributeur a demandé au Représentant officiel de convoquer des rencontres individuelles virtuelles via Teams avec tous les soumissionnaires, peu importe le résultat de leur soumission. Ces rencontres de courtoisie ont eu lieu le 16 janvier 2024.

À la suite de ces rencontres, le Distributeur a pris la décision d'ajouter une soumission à la liste de relève pour la zone admissible Outardes. Cet ajout à la liste de relève ne changeait en rien la sélection initiale du Distributeur.

Le 19 janvier 2024, via le représentant officiel, le Distributeur a reçu copie d'une lettre des avocats du Conseil de bande des Innus de Pessamit adressée au soumissionnaire Hydroméga. Dans cette lettre, Pessamit :

- Déclare avoir conclu un partenariat d'affaires exclusif avec Innergex pour le projet, à l'exclusion de tout autre partenaire.

Compte tenu de cette nouvelle information, le Distributeur a conclu qu'il ne serait pas possible pour tout autre soumissionnaire qu'Innergex de satisfaire la condition émise dans les résolutions de la MRC de Manicouagan, à savoir la négociation et la conclusion d'une entente de partenariat avec Pessamit avant la conclusion du contrat d'approvisionnement en électricité. Le Distributeur a donc intégré le parc éolien Manicouagan dans sa sélection finale. Ces informations sont consignées dans les comptes rendus extraordinaires #1 et #2 du Comité d'appel d'offres transmis par le Distributeur à la Régie de l'énergie.

Enfin, les avis d'acceptation, de mise en relève et de refus ont été transmis le 23 janvier 2024 au lieu de la date prévue initialement, soit le 17 janvier 2024 en raison du contexte décrit précédemment.

3.4.1. Avis d'acceptation

Un avis d'acceptation a été transmis à chacun des soumissionnaires retenus incluant, le cas échéant, la liste des exigences préalablement identifiées auxquelles ils devront se conformer. L'échéance pour la conclusion d'un contrat y était également spécifiée.

Tous les avis d'acceptation ont été contresignés par les soumissionnaires à l'intérieur du délai spécifié.

3.4.2. Avis de mise en relève

Chacun des soumissionnaires faisant partie de la liste de relève a été informé par écrit que sa soumission était mise en attente. Un avis de mise en relève a été transmis à ceux-ci, spécifiant la durée de prolongation de la validité de la soumission.

Tous les avis de mise en relève ont été contresignés par les soumissionnaires à l'intérieur du délai spécifié. L'annonce de la mise en relève a eu lieu lors de la même rencontre visant à annoncer l'acceptation de l'autre soumission du même soumissionnaire.

3.4.3. Avis de refus

Les soumissionnaires dont la soumission n'a pas été retenue ont été avisés par écrit. Un avis de refus a été transmis à ceux-ci.

Le Distributeur a indiqué pouvoir rencontrer les soumissionnaires qui le désiraient pour préciser les raisons du refus. Cinq (5) soumissionnaires ont fait une demande de rencontre auprès du Représentant officiel.

Ces rencontres ont eu lieu de manière virtuelle, et un compte rendu de chaque rencontre a été rédigé.

Le Représentant officiel est d'avis que l'annonce des soumissions retenues (3.4) a été conforme à la procédure à cet égard.

4. Préparation des contrats

Dans le cadre de cette étape, le Représentant officiel n'avait pas à se prononcer sur la conformité des contrats à signer par rapport au contrat type inclus dans le document d'appel d'offres.

Comme indiqué à la procédure d'appel d'offres et d'octroi pour l'achat d'électricité, au cours de la période de préparation des contrats, chaque rencontre entre le Distributeur et les soumissionnaires doit se tenir en présence du Représentant officiel. Cette étape vise à compléter les clauses normatives du contrat et à préciser, en termes contractuels, les différentes composantes du produit offert dans la soumission, notamment les conditions de livraison, les annexes techniques, etc.

Il a été convenu, entre le Distributeur et le Représentant officiel, que les échanges avec les huit (8) soumissionnaires retenus, soit Innergex énergie renouvelable inc. (parc éolien de Manicouagan), Boralex inc. (parc éolien d'Arthabaska et parc éolien Monnoir), Pattern Renewable Holdings Canada 2 ULC (parc éolien Broughton), Kruger Énergie Les Jardins S.E.C. (parc éolien Les Jardins), Kruger Énergie Saint-Paul-de-Montminy S.E.C. (parc éolien Saint-Paul-de-Montminy), Innergex énergie renouvelable inc. (parc éolien MRC Lotbinière) et Énergies renouvelables Invenergy Canada (parc éolien Pohénégamook-Picard-Saint-Antonin-Wolastokuk 2), auront à être réalisées en présence du Représentant officiel. Ces discussions doivent conduire à la signature des contrats, au plus tard le 29 mars 2024.

Le 7 février 2024, le Distributeur a émis, par courriel, les projets de contrat d'approvisionnement en électricité à chacun des soumissionnaires retenus. Lors de cet envoi, le Distributeur a indiqué que la date visée pour la signature du contrat a été fixée au plus tard le 29 mars 2024.

Le Représentant officiel est d'avis que la préparation des contrats (4) a été conforme à la procédure à cet égard.

5. Octroi des contrats

Les Contrats d’approvisionnement en électricité ont été signés par toutes les parties entre le 11 avril 2024 et le 17 mai 2024.

À la connaissance du Représentant officiel, tous les soumissionnaires ont été traités sur un pied d’égalité tout au long du processus menant à la signature des contrats et les informations échangées entre le Distributeur et les soumissionnaires ont été traitées de façon confidentielle.

Les noms des entités légales, les noms des parcs éoliens, les puissances contractuelles, les dates garanties des livraisons, les durées des contrats et les dates de signature des contrats sont listés ci-dessous.

Énergie Éolienne PPAW 2 S.E.C.

- Projet « Parc Éolien Pohénégamook-Picard-St-Antonin-Wolastokuk 2 »: 291,40 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2029
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons
- Date de signature du contrat : 12 avril 2024

Société Pour Le Développement Du Parc Éolien Peshu Napeu, S.E.C.

- Projet « Parc éolien Peshu Napeu »: 300,00 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2029
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons
- Date de signature du contrat : 17 mai 2024

Parc Éolien Lotbinière Ndakina S.E.C.

- Projet « Parc Éolien Lotbinière Ndakina »: 100,00 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2028
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons
- Date de signature du contrat : 12 avril 2024

Parc Éolien Broughton S.E.C.

- Projet « Parc Éolien Broughton »: 150,00 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2029
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons
- Date de signature du contrat : 12 avril 2024

Kruger Énergie Saint-Paul-De-Montminy S.E.C.

- Projet « Parc Éolien Saint-Paul-De-Montminy »: 196,00 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2027
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons
- Date de signature du contrat : 12 avril 2024

Parc Éolien Monnoir S.E.C.

- Projet « Parc Éolien Monnoir »: 100,00 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2027
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons
- Date de signature du contrat : 11 avril 2024

Kruger Énergie Les Jardins S.E.C.

- Projet « Parc Éolien Les Jardins »: 147,00 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2028
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons
- Date de signature du contrat : 17 avril 2024

Parc Éolien Arthabaska S.E.C.

- Projet « Parc Éolien Arthabaska »: 265,20 MW
- Date garantie de début des livraisons : 1er décembre 2029
- Durée : 30 ans, débutant à la date de début des livraisons
- Date de signature du contrat : 11 avril 2024

Le Représentant officiel est d'avis que l'octroi des contrats (5) a été conforme à la procédure à cet égard.



rcgt.com



Certification | Fiscalité | Conseil